



USEDA

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

MODE D'EMPLOI DEPANNAGE

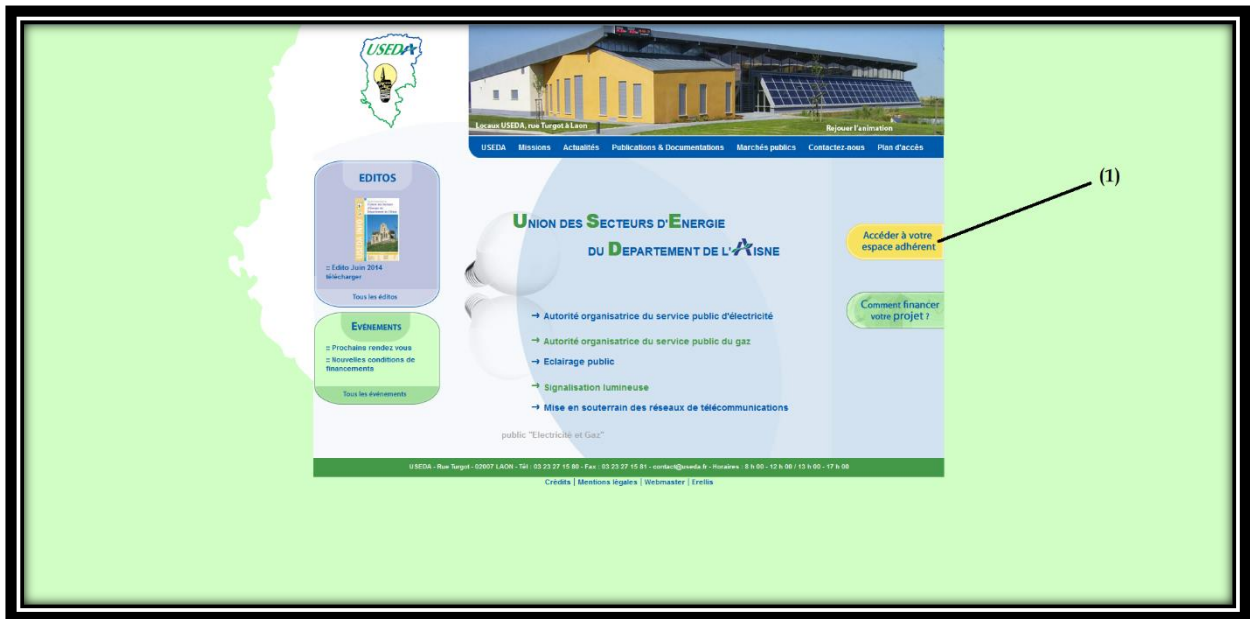
(Disponible également sur notre site internet www.useda.fr)



Adhérent au contrat de maintenance de l'éclairage public à l'USEDA, dorénavant la saisie de vos différentes demandes de dépannages s'effectuera via notre site internet.

Pour se faire dans un premier temps, dirigez-vous sur notre site internet www.useda.fr.

Cliquez sur « Accéder à votre espace adhérent » (1).



Cliquez sur « Espace maintenance » (2).



Vous allez être redirigé sur notre site d'assistance **EP Center**.



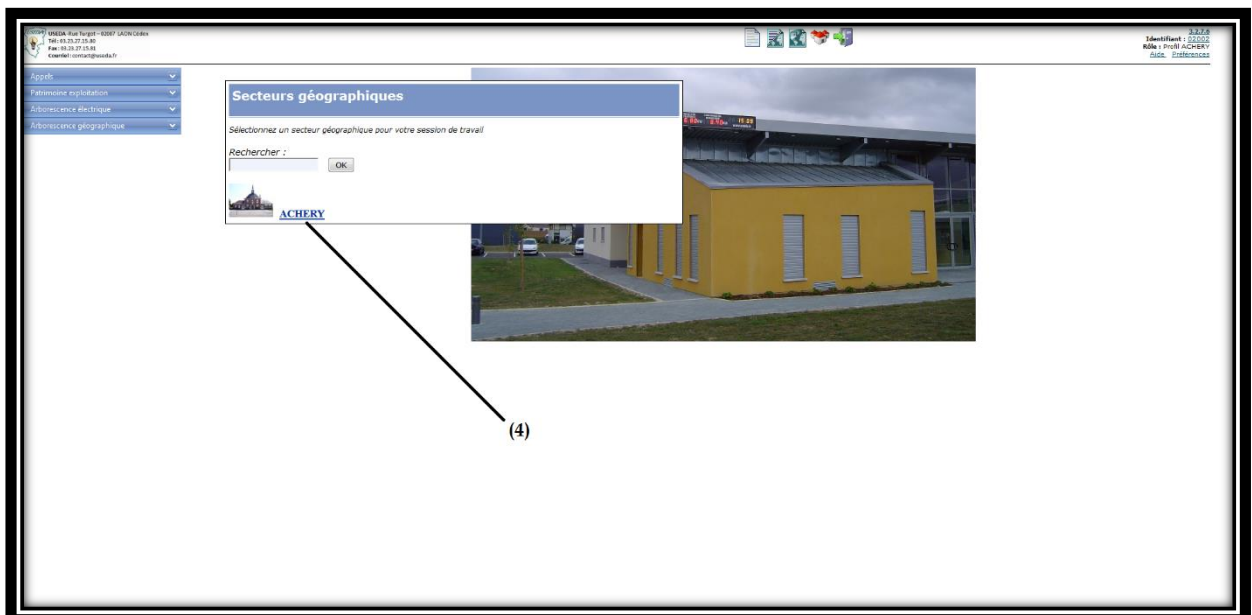
En date du 14 décembre 2009, ou à l'adhésion de votre commune au contrat de maintenance, nous vous avons transmis un identifiant et mot de passe nécessaire pour accéder à votre espace commune sur notre site.

A savoir, si vous n'êtes plus ou pas en possession de votre identifiant et mot de passe, vous pouvez contacter Monsieur VERCAEMPT Fabien du service Maintenance de l'éclairage public à l'USEDA qui vous les communiquera.

Renseignez votre « Nom d'utilisateur » et votre « Mot de passe » (3).



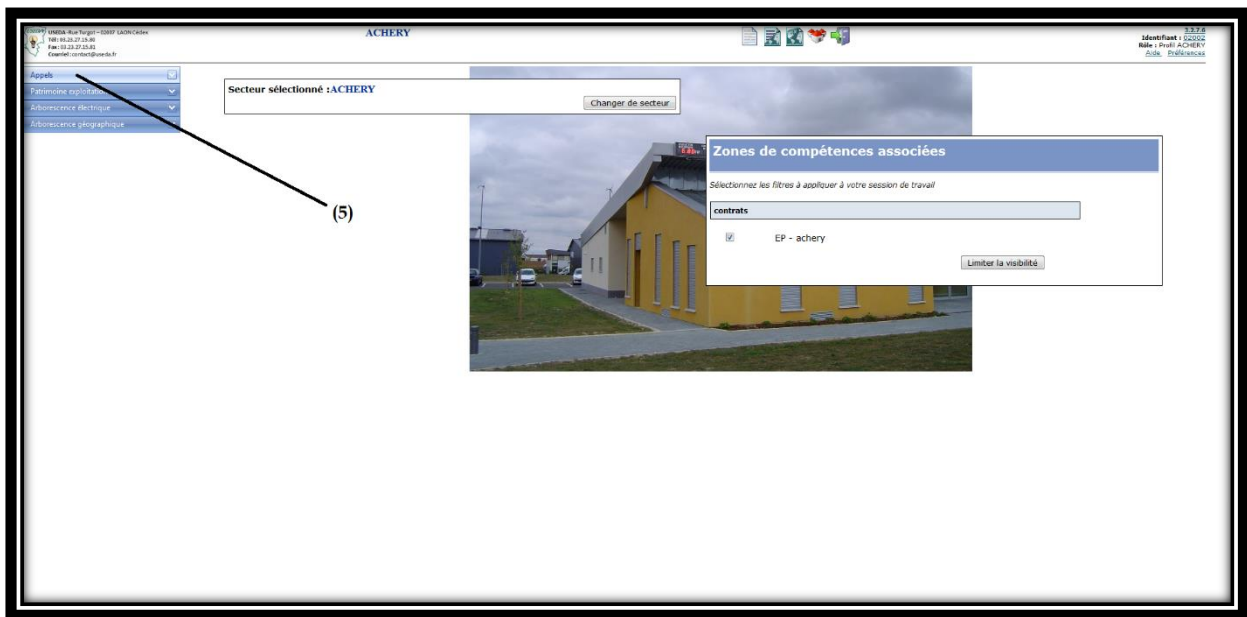
Cliquez sur le nom de votre commune pour rentrer dans votre espace d'assistance (4).



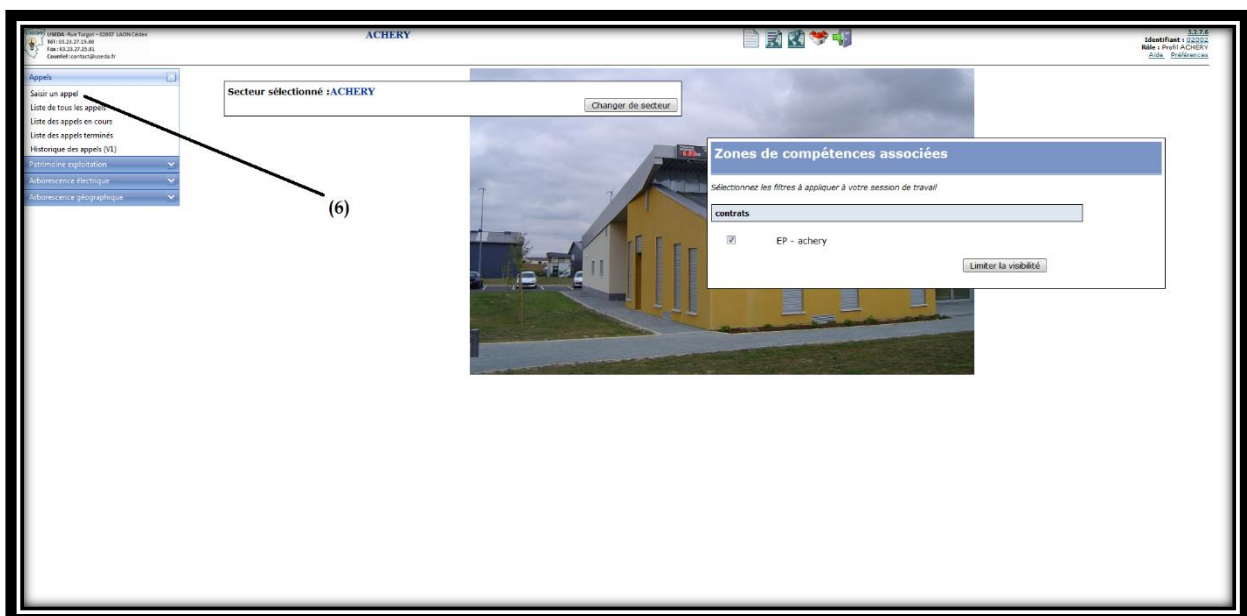


Une fois entré dans votre espace, vous pouvez effectuer un ou plusieurs dépannages sur votre commune.

Pour cela, cliquez en haut à gauche de votre écran sur « Appels » (5).



Un menu apparaît alors en dessous, cliquez sur « Saisir un appel » (6).





Vous retrouvez ainsi le carton de dépannage papier habituel mais sous forme informatique.

La première partie « *Derniers Appels* » **(7)**, correspond à la liste de vos derniers dépannages effectués.

Dans la deuxième partie « *Demandeur* » **(8)**, vous devez renseigner :

- Le profil demandeur,
- Votre nom,
- Votre adresse mail,
- Votre numéro de téléphone pour que l'entreprise associée à votre secteur puisse vous contacter en cas d'urgence lors de son passage dans votre commune pour effectuer le dépannage.

Dans la quatrième partie « *Type de panne* » **(9)**, vous devez renseigner :

- La raison d'appel en URGENT (48h pour intervenir) ou NON URGENT (14 jours pour intervenir),
- Le motif de la panne (Lampes éteinte, cassée etc ...),
- La description du problème si vous trouvez que le motif de la panne est incomplet,

N°Appel	Date de création	Raison d'appel	Localisation
7000	03/06/2014 15:57:42	Panne non urgente	ACHERY / test
5053	02/05/2013 17:23:56	Panne non urgente	ACHERY / test




Dans la cinquième partie « Localisation » **(10)**, vous devez renseigner :

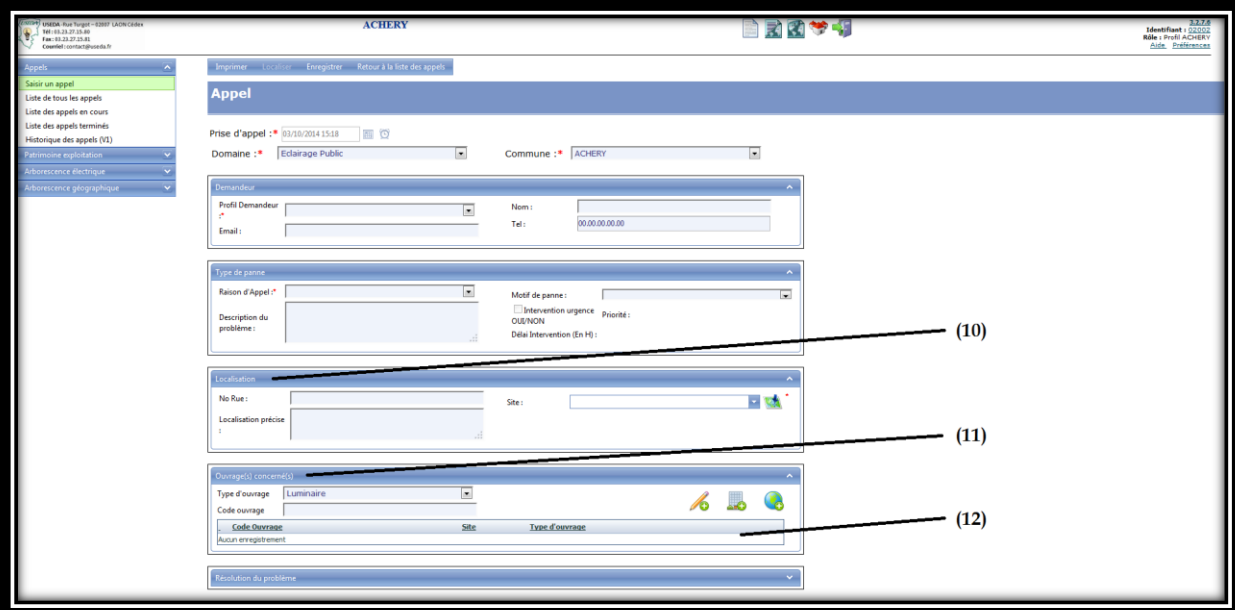
- Le numéro de rue si besoin,
- Le site qui est la rue concernée,
- La localisation précise si besoin,

Dans la sixième et dernière partie « Ouvrage(s) concerné(s) » **(11)**, vous devez renseigner :

- Le type d'ouvrage (Armoire ou Luminaire suivant le dépannage)

- Ensuite en cliquant sur cet icône , un tableau récapitulatif de tout votre parc d'éclairage public apparaîtra. Vous avez simplement à sélectionner les luminaires à dépanner suivant leur numérotation, dans le tableau référez-vous à la colonne « Code lampe » puis cliquez en haut à gauche sur « Sélectionner ».

Le récapitulatif des lampes sélectionnées à dépanner apparaîtra dans un tableau **(12)**.



Votre dépannage est maintenant terminé, il vous suffit de cliquer en haut sur « Enregistrer ».

Suite à l'enregistrement, un fax sera envoyé à l'USEDA, un second à l'entreprise concernée par votre secteur et suivant la panne URGENTE ou NON URGENTE l'entreprise interviendra sous 48h ou 14 jours.